

	<p>AVIS de Publicité n° 2025/24</p> <p>GRAND PORT MARITIME DE LA REUNION</p> <p>Commune du PORT</p> <p>DISPONIBLES : 502 m² de bâtiment 921 m² de terre-plein revêtu</p> <p>Activité Pressentie : Réparation navale</p> <p>Site du Port Ouest de PORT REUNION</p>
<p>Surface foncière/ immobilière et Disponibilité</p> <p>Surface totale à développer : 502 m² de bâtiment n°23 et 921 m² de terre-plein dont 15 m² de vestiaires</p> <p>Pas de division parcellaire possible</p> <p>Disponibilité pour aménagement : à compter du 1^{er} janvier 2026</p> <p>Durée de mise à disposition : Durée souhaitée à formuler par le demandeur et fonction du projet d'implantation</p> <p>Visite de site possible, sur rendez-vous</p> <p>Autres informations : nous consulter</p>	<p>Particularités du site/ Réseaux</p> <p>Connexion aux réseaux (électricité, eau potable, eaux usées etc.) : nous consulter</p> <p>Urbanisme</p> <p>Commune concernée par un PPRN : nous consulter</p> <p>Autres informations : nous consulter</p>
<p>Conditions financières</p> <p>Redevance domaniale : Proposition tarifaire attendue Négociable</p> <p>Autres informations : nous consulter</p>	<p>Compétences attendues</p> <p>Activité en lien avec la réparation navale</p> <p>Expertise technique, pérennité de l'activité</p> <p>Volume d'emplois</p>
<p>Les dossiers (demandes écrites avec descriptif du projet d'implantation, accompagnées des justificatifs d'identité valable - KBIS < 3 mois pour les sociétés, de la description détaillée des activités pressenties, des projets de développement, etc.) sont à adresser au :</p> <p>GPMDLR – DIRECTION DES SERVICES GENERAUX ET JURIDIQUES SERVICE DOMANIAL 2 Rue Evariste de Parny BP 18 – 97 821 – LE PORT CEDEX.</p> <p>DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS FIXEE AU 30/12/2025 <i>Le GPMDLR se réserve le droit de ne pas instruire tout dossier incomplet</i></p>	



PLAN DE L'EMPRISE DISPONIBLE

